Assemblée communale extraordinaire

Jeudi 13 septembre 2018 à 20h00 à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour :

- 1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet)
- 2. Discuter et voter un crédit de Fr. 49'000.- pour l'achat de la parcelle forestière 817 du ban de Charmoille de 44 152 m², à financer par les fonds forestiers
- 3. Discuter et voter un crédit de Fr. 96'000.- pour l'assainissement partiel des poteaux en bois défectueux de l'éclairage public de Charmoille. Donner compétence au Conseil communal pour le financement et la consolidation
- 4. Discuter et accepter la consolidation du crédit de Fr. 450'000.- du plan spécial du Chênois
- 5. Discuter et voter un crédit de Fr. 39'000.- pour l'adaptation de Molok pour la récupération du verre, à financer par les fonds du service des déchets.
- 6. Information sur les chemins vicinaux de la Commune
- 7. Divers

Fabrice Nagel, Vice-président, ouvre l'assemblée communale. Il salue les personnes présentes et les remercie de s'être déplacées. Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour que l'assemblée accepte tel qu'établi.

21 citoyens participent à l'assemblée.

Fabrice Widmer et Maurice Froidevaux sont nommés scrutateurs.

Point 1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le président du jour soumet le PV de la dernière assemblée communale à l'assemblée. Il n'y a aucune remarque et celui-ci est donc accepté avec remerciements à son auteur.

Point 2 Discuter et voter un crédit de Fr. 49'000.- pour l'achat de la parcelle forestière 817 du ban de Charmoille de 44 152 m², à financer par les fonds forestiers

Thomas Huber, conseiller communal, informe que les propriétaires ayant manifesté le désir de vendre cette parcelle forestière, le Conseil communal s'est montré intéressé. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour estimer le prix de ce terrain qui a un volume de bois sur pied très intéressant. Le prix a ainsi été déterminé à Fr. 1.06 / m2 soit Fr. 46'885.-. Les frais de

notaire et du Registre foncier sont à rajouter. Le crédit à voter est donc de Fr. 49'000.- qui pourra être financé entièrement par les fonds forestiers.

En votation, ce crédit est accepté à l'unanimité.

Point 3 Discuter et voter un crédit de Fr. 96'000.- pour l'assainissement partiel des poteaux en bois défectueux de l'éclairage public de Charmoille. Donner compétence au Conseil communal pour le financement et la consolidation

C'est également Thomas Huber qui présente ce point. Il fait un petit historique de l'éclairage public dans la Baroche. Il relève ensuite que suite à 2 poteaux en bois qui sont tombés à Charmoille lors de coups de vent, le Conseil a mandaté une entreprise pour analyser l'état des poteaux de Charmoille.

Il s'est avéré que plusieurs autres poteaux sont presque complétement pourris et d'autres en mauvais état, au total 18 méritent d'être changés.

Pour garder une unité et une certaine continuité, le Conseil propose de remplacer 26 poteaux avec un éclairage LED dans la partie Ouest du village et la Sablière. L'espérance de vie de 20 ans des poteaux en bois étant jugée insuffisante, des poteaux en métal seront installés.

En votation, le crédit de Fr. 96'000.- est accepté à l'unanimité.

Point 4. Discuter et accepter la consolidation du crédit de Fr. 450'000.- du plan spécial du Chênois

Le maire informe que selon les exigences légales, la consolidation du crédit du plan spécial du Chênois doit passer par une décision formelle de l'assemblée communale. Sur les offres de crédit reçues, le Conseil communal a retenu celle de la banque Valiant qui propose un taux fixe à 0,95% sur 5 ans.

Le maire précise que le remboursement de ce crédit se fera au fur et à mesure des ventes de parcelles de ce lotissement.

En votation, l'assemblée accepte ce point à l'unanimité.

Point 5. Discuter et voter un crédit de Fr. 39'000.- pour l'adaptation de Molok pour la récupération du verre, à financer par les fonds du service des déchets.

En mars dernier, explique Cédric Sprunger, conseiller communal, l'Assemblée communale avait consenti à vendre 11 conteneurs semi-enterrés au SIDP pour la récolte des ordures ménagères. Le Conseil communal avait décidé d'en garder 9 pour un autre usage.

Actuellement, les bennes à verres sont pour la plupart dans un piteux état. Il y a du reste bien des avantages à utiliser des conteneurs semi-enterrés pour la récolte du verre : le verre fait

une plus grande chute et se casse mieux, moins de risques d'éclaboussement, moins de bruit et d'odeur.

Le Conseil propose donc d'adapter ces 9 conteneurs pour le verre. Le coût est devisé à Fr. 39'000.- à prendre sur le fonds des déchets.

En votation, cet objet est accepté à l'unanimité.

Point 6. Information sur les chemins vicinaux de la Commune

Le conseiller communal Yvan Schori informe que la Commission des chemins se retrouve 2 fois par an pour définir les priorités des chemins ruraux qui nécessitent des réfections ou des entretiens. Un budget de Fr. 40'000.- est prévu chaque année, financé par moitié par les propriétaires fonciers et la Commune. Il précise que si le budget n'est pas totalement utilisé une année, le solde est thésaurisé sur un carnet.

Il présente avec l'appui de photos les tronçons qui ont été rénovés en 2018 et ceux qui le seront en 2019.

Point 7. Divers

Thomas Huber signale que la foudre est tombée dernièrement à Fregiécourt et qu'elle a endommagé 20 candélabres. Ceux-ci seront certainement remplacés par des LED.

André Zimmermann demande ce qu'il en est de la place pour l'arrêt de bus à Fregiécourt. Cédric Sprunger informe qu'il planche sur l'agrandissement de la place d'attente, mais ce serait plus problématique pour poser un abri.

Le maire informe que le mouvement mécanique du clocher d'Asuel est en panne, mais que la population n'a pas à s'inquiéter. Un nouveau système électrique sera installé pour que les cloches sonnent à nouveau avant la fin de l'année.

N'ayant plus d'intervention, le président lève la séance à 20h50 en souhaitant à tous une bonne fin de soirée.

Au nom de l'assemblée

Le Président du jour Le Secrétaire

Fabrice Nagel Christian Gerber